

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 26 octobre 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/10/08/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

8. Budget 2009 – Modification budgétaire n° 2 extraordinaire – Décision.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme
BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-
Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, GONZALEZ-MOYANO Astrid,
MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA
Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF
Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux
et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Considérant qu'une certaine allocation prévue au budget communal doit être révisée ;

Vu les propositions du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE par quatorze voix pour et dix abstentions ;

- De modifier le budget de la Commune pour 2009 conformément à la indication portée aux tableaux établis par le service des finances (modification n°2).

Après ces amendements, le budget présente les résultats suivants :

SERVICE EXTRAORDINAIRE :

Recettes :	12.617.573,02.- €
Dépenses :	12.617.573,02.- €

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,